

s'il serait raisonnable de demander à ces personnes de nous faire un rapport provisoire moins de 48 heures après leur nomination. J'espère que les honorables députés ne s'attendent pas à trouver dans un tel rapport le texte des entretiens des membres du conseil d'administration, dans l'exercice de leur mandat, avec des personnes ou avec des dirigeants de l'un ou l'autre des cinq syndicats. C'est à quoi je pensais en répondant tout à l'heure à la question, et non pas à un rapport provisoire sur l'activité générale des administrateurs.

M. Knowles: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre voudra-t-il se rendre compte que ma demande tendait à ce qu'il réfléchisse à la possibilité de faire un rapport provisoire au début de la semaine prochaine, quand le conseil d'administration aura eu quelques jours pour mettre les choses en train. Voudrait-il alors nous faire savoir si ses membres agissent en tant qu'administrateurs aux termes du statut, ou plutôt comme des moniteurs?

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, avant que le ministre réponde, j'invoque le Règlement. Je l'invoque, parce que le député, en tant que député distingué et de longue date, connaît très bien ce Règlement.

M. MacInnis: J'en appelle au Règlement.

M. l'Orateur: Je le regrette, la Chambre est déjà saisie d'un rappel au Règlement.

L'hon. M. Pickersgill: Mon rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, c'est que le député semble chercher à déclencher un débat sur le sens d'une loi récemment adoptée par le Parlement, au lieu de chercher à se renseigner sur la façon dont le gouvernement se comporte par rapport aux règles régissant les questions posées à la Chambre. Je demanderais à Votre Honneur de réfléchir à cette question, comme je l'ai déjà fait, pour voir s'il ne faudrait peut-être pas rappeler à tous les députés l'objet de la période réservée aux questions, comme l'a fait à plusieurs reprises le député d'Edmonton-Ouest, au cours de la législature précédente.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne ce rappel au Règlement, si c'en est bien un, je voudrais poser la question de privilège. Le gouvernement a invité les députés à prendre connaissance de la loi, et les seuls renseignements que nous ayons pu espérer étaient ceux que fournissait celle-ci. Je poserai donc la question de privilège, pour rappeler au ministre...

L'hon. M. MacEachen: Je n'ai rien dit de la sorte aujourd'hui.

[L'hon. M. MacEachen.]

M. Knowles: En réalité, si le secrétaire d'État n'était pas venu à l'aide du ministre du Travail, celui-ci se trouverait en meilleure posture. J'ai saisi l'occasion de rappeler au ministre du Travail la promesse qu'il a faite à la Chambre le 11 octobre, soit que, s'il paraissait nécessaire d'établir un rapport provisoire, il en produirait un et ferait une déclaration à la Chambre. Je l'ai simplement rappelé au ministre, et il a accepté de procéder ainsi. Le secrétaire d'État aurait mieux fait de ne pas bouger.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, une autre question supplémentaire à l'adresse du ministre du Travail. Dans la réponse qu'il vient de donner au député de Winnipeg-Nord-Centre, il a mentionné qu'à son avis, les administrateurs ne devaient pas nécessairement faire rapport de tout entretien qu'ils pourraient avoir avec les dirigeants des cinq syndicats. Peut-on l'interpréter comme la reconnaissance par le gouvernement du maintien en fonctions de Hal Banks?

(Plus tard)

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, vu que, de toute évidence, nous ne pouvons savoir si le conseil d'administration a pris des engagements envers M. Banks, peut-être le ministre de la Justice voudrait-il nous dire si le gouvernement a fini d'envisager la possibilité de porter des accusations contre M. Banks? Nous essayons d'obtenir ce renseignement depuis plusieurs jours. D'après ce que nous voyons aujourd'hui, Banks serait encore le petit mignon du gouvernement.

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'ai déclaré à la Chambre que cette question était à l'étude. C'est encore vrai. Je sais et j'espère qu'étant donné les circonstances, la Chambre me croira sur parole. Je dois ajouter que si j'allais plus loin, en ma qualité de ministre de la Justice, ce ne serait pas, pour le moment, dans l'intérêt public.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Une question supplémentaire. J'aimerais demander au ministre de la Justice s'il veut promettre à la Chambre que, ce soir, lors de l'étude de ses crédits, il sera disposé à répondre à cette question et à nous fournir un rapport au sujet des enquêtes sur les circonstances qui ont entouré les voies de fait dont furent victimes plusieurs marins à bord d'un train, cette semaine, afin que nous n'entendions plus de ces réponses où le ministre, après n'avoir rien dit en réalité, ajoute que, pour le moment il ne peut dire rien de plus.